

De l'ADMISSION à l'INSCRIPTION :
étapes à franchir pour étudier au Collège Montmorency



COLLÈGE
MONTMORENCY

SOMMAIRE

- Les conditions d'admission
- La demande d'admission
- L'analyse des demandes
- La réponse
- L'inscription
- Les embûches
 - Programmes de 1^{er} tour - à capacité d'accueil limitée
 - Matières/unités manquantes ou en voie d'échec

Les conditions d'admission

Les conditions d'admission

Pour étudier dans un programme préuniversitaire ou technique, ainsi qu'en Tremplin DEC

Assurez-vous d'abord de :

- **satisfaire les Conditions d'admission collégiales.**
 - Diplôme d'études secondaire (DES) ➔ être inscrit ET être en voie de réussite à toutes les matières et au nombre d'unités nécessaire pour le DES.

ou

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi ou être en voie de réussir les 3 matières suivantes :
 - langue d'enseignement de la 5e secondaire
 - langue seconde de la 5e secondaire
 - mathématiques de la 4e secondaire
- **ET, s'il y a lieu : Avoir réussi ou être en voie de réussir les préalables du programme.**
 - Pour connaître les préalables, consulter la page du programme de votre choix dans l'annuaire ou sur le site web.

Les conditions d'admission

Pour étudier dans un programme préuniversitaire ou technique, ainsi qu'en Tremplin DEC

De plus :

- L'étudiant qui n'a pas encore obtenu son DES au moment de la demande d'admission doit **avoir une moyenne générale au secondaire (DES) d'au moins 60%**, sans quoi il sera automatiquement refusé.
- L'étudiant qui a déjà été inscrit au collégial doit respecter le **Règlement sur la réussite du Collège** (pause imposée après 2 sessions consécutives d'échecs à la moitié ou plus des unités). Pour plus de détail, consultez l'article 3 des « Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency » sur notre site web.
- Pour certains programmes, l'étudiant pourrait être soumis à d'autres critères de sélections, tels que :
 - Tests physiques et psychométriques en Sécurité incendie (311.A0)
 - Auditions en Danse (506.A0)

La demande d'admission

La demande d'admission

Pour étudier dans un programme préuniversitaire ou technique, ainsi qu'en Tremplin DEC

Assurez-vous ensuite de :

- Remplir une demande d'admission en ligne sur le site du SRAM : <https://admission.sram.qc.ca/>
- En respectant les dates limites. Votre demande doit être complétée :
 - avant le **1^{er} mars** pour être admis à la session d'AUTOMNE
 - avant le **1^{er} novembre** pour être admis à la session d'HIVER



Des frais de 30\$ seront exigés.

Le SRAM prévoit trois (3) tours d'admission à l'automne et deux (2) tours à l'hiver.

Vous ne pouvez faire qu'une seule demande d'admission par tour (un programme, un cégep).

En cas de refus, vous devrez modifier votre choix pour le tour suivant.

L'analyse des demandes

L'analyse des demandes

Après la fin d'un tour d'admission, le SRAM fait parvenir les demandes d'admission au Collège, qui choisit les candidats en fonction des places disponibles.

Le SRAM classe les candidats à partir des notes de la 4e et de la 5e secondaire **et** des résultats des cours terminés au collégial, s'il y a lieu.

- **Lorsque le nombre de demandes est inférieur ou égal au nombre de places :**
 - *tous les candidats qui répondent aux conditions d'admission sont admis par le Collège.*
- **Lorsque le nombre de demandes est supérieur au nombre de places à un tour d'admission :**
 - *Le Collège utilise ce classement (cote SRAM). Les places disponibles sont attribuées aux étudiants qui présentent les meilleurs dossiers scolaires au moment de la demande d'admission.*

La réponse

La réponse

Après votre demande, vous recevrez votre verdict d'admission...

Pour Admission à la session Automne:

- Mi-avril (réponses du 1er tour), Mi-mai (réponses 2e tour), Mi-juin (réponses 3e tour)

Pour Admission à la session Hiver:

- Mi-novembre (réponses du 1er tour), Mi-décembre (réponses 2e tour)

*Les candidats **refusés** à un tour pourront **faire une demande d'admission au tour suivant du SRAM**, dans un autre programme au même cégep OU dans un autre cégep. Ils devront consulter le site du SRAM pour connaître les places disponibles dans les programmes encore offerts pour les tours suivants.*

*Les étudiants **admis** recevront les renseignements nécessaires pour finaliser leur **inscription** directement par le Collège Montmorency (courriel).*

L'inscription

L'inscription

Lorsque vous êtes admis au Collège Montmorency

- Vous recevez des indications pour activer votre compte personnel sur le portail étudiant : **Col.NET**. Vous pourrez alors y compléter votre choix de cours, ainsi que le paiement des frais d'inscription.
- Votre horaire sera accessible dans Col.NET, dans les semaines qui précèdent le début de la session (mi-août et mi-janvier).

Reconnaissance de cours d'un cégep à l'autre. Si vous avez déjà étudié au collégial, *notez que* :

- Les codes de cours communs: sont crédités automatiquement, tel que les cours de la formation générale ou certains cours spécifiques (exemples: Français 601-101-MQ ou Calcul différentiel 201-NYA-05). Vous le constaterez dans votre grille de cheminement de votre dossier, lors du choix de cours.
- Les codes de cours différents: devront faire l'objet d'une évaluation. Une fois admis et que votre inscription sera confirmée, si un cours ne vous a pas été crédité, vous devrez communiquer avec l'API.

Les embûches

- ➔ Programmes de 1^{er} tour (à capacité d'accueil limitée)
- ➔ Matières/unités manquantes ou en voie d'échec
(DES ou Préalables)

Programmes de 1^{er} tour seulement

Au Collège Montmorency, les programmes suivants comblent habituellement toutes les places disponibles au 1^{er} tour à la session d'Automne :

Programme	*Nombre de demandes (A-2020)	Nombre d'admis (A-2020)	** Moyenne au secondaire du dernier admis (A-2020)
144.A0 Physiothérapie	180	84	82%
144.B0 Orthèses et prothèses	63	61	66%
180.A0 Soins infirmiers	207	119	75%
200.B0 Sciences de la nature	539	468	78%
221.A0 Architecture	159	121	79%
311.A0 Sécurité incendie	210	176	N/A - tests de sélection
351.A0 Éducation spécialisée	189	90	76%
410.D0 Gestion de commerce	211	184	67%
420.B0 Informatique	230	120	73%
582.A1 Intégration multimédia	75	60	70%
081.06 Tremplin DEC	440	384	60%

** Le nombre de demandes inclut les candidats non admissibles (en voie d'échec à une matière/unités ou à un préalable, avec une MGS inférieure à 60%, dont le dossier collégial ne respecte pas le règlement sur la réussite du collège)*

***La moyenne au secondaire du dernier admis est indiquée à titre de référence seulement. Elle varie d'une année à l'autre, selon le nombre de demandes reçues et la qualité des dossiers scolaires.*

Programmes de 1^{er} tour seulement

- Si le programme de votre choix figure dans le **tableau précédent**, vous pourriez être refusé par **manque de places**. Assurez-vous donc d'avoir un **plan B**, en prévoyant une 2^e choix (disponible au 2^e tour). N'hésitez pas à consulter le conseiller d'orientation de votre école (ou un organisme d'aide comme le Carrefour Jeunesse Emploi) pour établir votre stratégie d'admission.
- Les programmes du Collège qui ne figurent **pas** dans le tableau précédent étaient "**ouverts**" au **2^e tour** du SRAM à l'Automne 2020 (ex. Sciences humaines, Diététique).
- À la session d'Hiver, étant donné que seulement quelques programmes sont offerts, avec capacité d'accueil limitée en majorité, toutes les places sont comblées au 1^{er} tour.

Matières/unités manquantes ou en voie d'échec

Lors de la demande d'admission, l'étudiant qui n'a pas encore obtenu son Diplôme d'études secondaire (DES) doit :

- être inscrit (avec ou sans résultat)

ET

- être en voie de réussite (60% et plus, s'il y a des résultats) à toutes les matières et au nombre d'unités nécessaire pour l'obtention du DES (ou DEP avec les 3 matières obligatoires: Français 5^e, Anglais 5^e et Maths 4^e).

De plus, s'il y a lieu, il doit avoir réussi ou être inscrit ET en voie de réussite au(x) préalable(s) programme.

S'il n'est pas inscrit ou en voie de réussite, l'étudiant doit fournir :



- un complément d'information de l'école secondaire où on voit l'inscription à une/des matière(s)
- OU**
- une lettre d'intention de cours d'été (si l'inscription est impossible) signée d'un intervenant qui a un regard sur l'ensemble du dossier de l'étudiant (exemple : Conseiller ou Directeur).

Sans quoi, il sera automatiquement refusé.



À NOTER qu'une preuve formelle sera exigée. Ainsi, un mémo écrit par l'étudiant n'est pas suffisant.

En espérant que ces renseignements vous soient utiles.

Au plaisir de vous accueillir !

Il vous reste des questions? Communiquez avec nous!

info.programmes@cmontmorency.qc.ca